



Ce fichier est le résumé des résolutions du conseil d'administration pour l'année 2021 qui sera mis à jour à chaque mois si nécessaire. Ce sont les résolutions classées par date de C.A.

Il est à noter que les résolutions qui ne portent pas à conséquence ne sont pas inscrites soit : l'adoption de l'ordre du jour, l'adoption du procès-verbal ainsi que la levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION C.A 2021-02-09

RCA 2021-02-09-0001

Nomination président et secrétaire

ATTENDU que les administrateurs nouvellement élus ont décidé de nommer le président et le secrétaire du conseil d'administration dès ce soir;

ATTENDU que les administrateurs sont tous d'accord avec cette suggestion;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **monsieur Michel Beaudin** et appuyé par monsieur Marcos Balbinotti et résolu de nommer **monsieur Gilles Lajoie** au poste de président du conseil d'administration de plus il est proposé par **madame Sandra Ramanantsoa** et appuyé par **monsieur Marcos Balbinotti** et résolu de nommer **monsieur Michel Dauphinais** au poste de secrétaire du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION C.A 2021-02-16

RCA 2021-02-16-0005

Nomination vice-président, trésorier et administrateurs dans diverses fonctions

ATTENDU que nous devons nommer un vice-président, un trésorier et trois administrateurs dans diverses fonctions;

ATTENDU que les administrateurs après discussions sont tous d'accord pour occuper les fonctions désignées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **monsieur Gilles Lajoie** et appuyé par **monsieur Michel Beaudin** et résolu de nommer **monsieur Marcos Balbinotti** au poste de vice-président, **madame Sandra Ramanantsoa** au poste de trésorière, en ce qui concerne **monsieur Michel Beaudin**, **monsieur Christian Laurin** et **monsieur Martin Morin** ces trois personnes sont administrateurs au sein de l'ATTR et font partie intégrante du conseil d'administration et œuvrent dans différentes fonctions qui leurs sont dévolues.

Adoptée à l'unanimité.

RCA : 2021-02-16-0006

Signature des effets bancaires

ATTENDU que selon l'article 1.6 des règlements généraux de l'ATTR les opérations bancaires sont effectuées, en tout ou en partie, par deux dirigeants (président et trésorier) de l'organisation ou d'autres personnes désignées, mandatées ou autorisées à cette fin par résolution du conseil d'administration;

ATTENDU que deux signataires doivent en tout temps apposer leurs signatures sur les effets bancaires;

ATTENDU qu'un troisième signataire autorisé serait préférable pour ne pas pénaliser nos fournisseurs en cas d'impossibilité d'obtenir la signature soit du président ou du trésorier en regard des effets bancaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **monsieur Michel Beaudin**, appuyé par **monsieur Michel Dauphinais** d'autoriser le président **monsieur Gilles Lajoie**, la trésorière **madame Sandra Ramanantsoa** ainsi que **monsieur Martin Morin** administrateur à signer les effets bancaires du compte de l'Association de tennis de Trois-Rivières Inc. auprès de la caisse Desjardins de Trois-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

RCA : 2021-02-16-0007

Transfer de la documentation, des données, des accès par mot de passe etc.

ATTENDU que le nouveau conseil d'administration a été élu conformément aux Statuts & Règlements de l'ATTR le 9 février 2021 et qu'il a besoin d'un transfert de toutes les données, documents et informations afin de continuer à faire fonctionner l'Association ;

ATTENDU que le président monsieur Gilles Lajoie, le vice-président monsieur Marcos Balbinotti, la trésorière madame Sandra Ramanantsoa, le secrétaire monsieur Michel Dauphinais, les administrateurs monsieur Michel Beaudin, monsieur Christian Laurin et monsieur Martin Morin doivent avoir accès à la documentation existantes sur support papier ou informatique dans le cadre de leurs fonctions respectives ;

ATTENDU que les administrateurs de l'Association de tennis de Trois-Rivières doivent avoir en leur possession toute l'information sans exception pour le bon fonctionnement du nouveau conseil d'administration ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **monsieur Michel Beaudin**, appuyé par **monsieur Christian Laurin** de demander à **monsieur Jocelyn Landry** président sortant de l'ATTR de remettre au président **monsieur Gilles Lajoie** toute la documentation en sa possession ou sous son contrôle que ce soit sur support papier ou informatique, la liste de tous les codes d'utilisateur et mot de passe associés aux différents dossiers, applications ou logiciels de l'ATTR, ainsi que toutes clés ou code donnant accès aux installations sous la gouverne de l'ATTR. Toutes les personnes mentionnées dans le 2ème ATTENDU que, sont aussi autorisées à communiquer ou à recevoir de l'information qui pourrait leur être utile en lien avec leur mandat respectif. **Monsieur Jocelyn Landry** aura trois jours après la réception de toutes demandes pour agir en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION C.A 2021-03-02

RCA 2021-03-02-0010

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil tenue le 16 février 2021

ATTENDU que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des minutes de l'assemblée régulière du conseil tenue le 16 février 2021;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **monsieur Christian Laurin** appuyé par **monsieur Marcos Balbinotti**, et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil tenue le 16 février 2021.

Adoptée à l'unanimité.

RCA 2021-03-02-0011

Achat disque dur externe comme support informatique de la corporation

ATTENDU que nous devons conserver les documents de l'association;

ATTENDU qu'il sera beaucoup plus efficace et efficient de faire la transition et la conservation des dossiers à l'aide d'un tel support;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **monsieur Gilles Lajoie** appuyé par **monsieur Michel Beaudin**, et résolu de faire l'achat d'un disque dur externe qui sera la propriété de la corporation et sous la responsabilité du secrétaire.

Adoptée à l'unanimité.

RCA 2021-03-02-0012

Tarifification 2021

ATTENDU que nous devons avoir une certaine continuité avec la tarification de l'année dernière;

ATTENDU que dans les clubs de tennis comparable au nôtre il y a dans la tarification la mise en valeur de la carte familiale tout en valorisant le collectif plutôt que l'individu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **madame Sandra Ramanantsoa** appuyé par **monsieur Michel Beaudin**, et résolu de soumettre la tarification 2021 suivante à la ville de Trois-Rivières.

Voir tableau page suivante

Tarification 2021

Catégories	Groupe d'âge	Coût de l'abonnement
Résident		
Junior	Moins de 18 ans	30,00\$
Étudiant	18 ans à 25 ans	45,00\$
Adulte	18 ans à 65 ans	75,00\$
Senior	65 ans et plus	65,00
Familiale (même adresse)	1 ou 2 adultes avec au moins 1 enfant de moins de 18 ans Cartes d'identité requises	120,00\$
Location de terrain		20,00\$ / hre / pers
Tarif invité d'un membre		8,00\$ / hre / pers
Non résident		
Catégories	Groupe d'âge	Coût de l'abonnement
Junior	Moins de 18 ans	55,00
Étudiant	18 ans à 25 ans	65,00
Adulte	18 ans à 65 ans	120,00
Senior	65 ans et plus	100,00
Familiale (même adresse)	1 ou 2 adultes avec au moins 1 enfant de moins de 18 ans Cartes d'identité requises	220,00
Location Sport étude et autres OSBL		20,00
Location Non résident		30,00

Adoptée à l'unanimité.

Note : La tarification proposée n'a pas été acceptée par la ville de Trois-Rivières, quelques changements furent apportés, voir la tarification réelle sur le site WEB.

RÉSOLUTION C.A 2021-03-11

Aucune

RÉSOLUTION C.A 2021-03-22

RCA 2021-03-22-0017

Nomination Thomas Bourque administrateur

ATTENDU que Martin Morin a démissionné de son poste d'administrateur au sein de l'Association de tennis de Trois-Rivières Inc.;

ATTENDU que les règlements généraux de l'ATTR soit l'article 7.2(2) permet lorsqu'un dirigeant présente sa démission de nommer par résolution une personne pour combler le poste vacant;

ATTENDU que Thomas Bourque a démontré son intérêt en se présentant aux élections de l'assemblée générale du 9 février 2021;

ATTENDU que Thomas Bourque est coopté pour poursuivre le mandat de Martin Morin et qu'il accepte cette cooptation;

ATTENDU que Thomas Bourque démontre des talents à développer et entretenir des relations et des partenariats clés pour faire croître notre corporation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Gilles Lajoie** et appuyé par **Michel Beaudin** et résolu de nommer **Thomas Bourque** comme administrateur de l'association de tennis de Trois-Rivières Inc. Cette nomination est valide jusqu'à la fin de l'année financière 2021. Comme administrateur il fait partie intégrante du conseil d'administration et œuvrera dans différentes fonctions qui lui seront attribuées par le président de l'ATTR.

Adoptée à l'unanimité.

RCA 2021-03-22-0020

Comptabilité

ATTENDU que la corporation doit produire des états financiers à différentes instances, voir à la production des demandes de remboursement TPS/TVQ, voir à la production des déclarations de revenus et de renseignement;

ATTENDU que le respect des exigences et échéances gouvernementales est un incontournable sous peine de pénalité;

ATTENDU que la corporation a des besoins spécifiques en matière de production d'informations financière et fiscales;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Michel Dauphinais**, appuyé par **Michel Beaudin** de procéder à l'embauche d'un comptable pour tenir une comptabilité selon les normes en vigueur en rapport avec notre corporation et de mandater le président pour la signature du contrat. Le processus sera assorti de 2 soumissions et le contrat sera octroyé en fonction du prix et des exigences fixées.

Adoptée à l'unanimité

RCA 2021-03-22-0021

Abrogation résolution

Signature des effets bancaires

ATTENDU que la résolution RCA : 2021-02-16-0006 doit être actualisée suite à la démission de Martin Morin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Michel Dauphinais** appuyé par **Gilles Lajoie** et résolu d'abroger la résolution **RCA : 2021-02-16-0006** et de la remplacer par une nouvelle résolution plus actualisée soit : **RCA 2021-03-22-0022**

Adoptée à l'unanimité

RCA 2021-03-22-0022

Signature des effets bancaires

ATTENDU que selon l'article 1.6 des règlements généraux de l'ATTR les opérations bancaires sont effectuées, en tout ou en partie, par deux dirigeants (président et trésorier) de l'organisation ou d'autres personnes désignées, mandatées ou autorisées à cette fin par résolution du conseil d'administration;

ATTENDU que deux signataires doivent en tout temps apposer leurs signatures sur les effets bancaires;

ATTENDU qu'un troisième signataire autorisé serait préférable pour ne pas pénaliser nos fournisseurs en cas d'impossibilité d'obtenir la signature soit du président ou du trésorier en regard des effets bancaires;

ATTENDU que suite à la démission de Martin Morin nous devons nommer un 3ème signataire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Sandra Ramanantsoa**, appuyé par **Michel Beaudin** d'enlever Martin Morin comme signataire du compte de l'ATTR et d'autoriser le président Gilles Lajoie, l'administratrice Sandra Ramanantsoa ainsi que Michel Dauphinais secrétaire et trésorier à signer les effets bancaires du compte de l'Association de tennis de Trois-Rivières Inc. auprès de la caisse Desjardins de Trois-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

RCA 2021-03-22-0023

Trésorier

ATTENDU que Sandra Ramanantsoa n'assumera plus le poste de trésorière à partir du 22 mars 2021;

ATTENDU que Michel Dauphinais, secrétaire, accepte de cumuler la fonction de secrétaire et de trésorier de la corporation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Gilles Lajoie** et appuyé par **Marcos Balbinotti** et résolu de nommer **Michel Dauphinais** trésorier de la corporation, ce dernier cumulera deux fonctions soit secrétaire et trésorier au sein de la corporation.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION Hors C.A 2021-03-31

RCA 2021-03-31-0025

Desjardins AccesD affaires double signature transactions en ligne

ATTENDU que présentement la configuration du service Desjardins affaires transit 10006, # compte 0050102 EOP dans AccèsD affaires exige la double signature à partir de 0,00\$;

ATTENDU que la majorité des transactions avec les fournisseurs sont de moins de 250,00\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Gilles Lajoie** et appuyé par **Marcos Balbinotti** et résolu d'utiliser la double signature à partir de 250,00\$. Les transactions de 250,00\$ et moins seront autorisées à un signataire unique soit le trésorier de la corporation **Michel Dauphinais** pour les transactions en ligne seulement.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION C.A 2021-04-08

RCA 2021-04-08-0028

Achat logiciel comptable Acomba

ATTENDU que notre corporation doit prendre en charge la gestion de son entreprise avec une solution complète et évolutive qui s'adapte à nos besoins;

ATTENDU qu'Acomba est un logiciel comptable et de gestion de PME et tout en tenant compte de nos défis et de notre contexte d'affaires;

ATTENDU que ce logiciel nous permettra la gestion de la paie, la gestion des rapports de taxes, la gestion des rapports fiscaux provincial et fédéral, la gestion des retenues et cotisations, la gestion des sommes dues à la CNESST, la préparation des états financiers annuels;

ATTENDU que ce logiciel se substituera à employeurD pour la gestion de la paie et éliminera les frais y étant reliés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Michel Dauphinais**, appuyé par **Gilles Lajoie** de procéder à l'achat du logiciel comptable Acomba d'une valeur d'environ 1500,00\$ et des frais annuels d'environ 750,00\$ pour faire la comptabilité de la corporation, la gestion des paies et les différents rapports aux ministères fédéraux et provinciaux.

Adoptée à l'unanimité

RCA 2021-04-08-0029

Terminal Interac

ATTENDU que notre corporation doit offrir un service de qualité tant au niveau local que lors d'évènements à saveur régionale et/ou provinciale

ATTENDU que ce genre de terminal élimine la manipulation d'argent et facilite la comptabilité de la corporation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Michel Beaudin**, appuyé par **Christian Laurin** de procéder à l'achat d'un terminal Interac et de payer les frais inhérents pour l'utilisation du terminal. Ce terminal sera en fonction seulement au parc Martin Bergeron, site où il y a le plus d'évènements.

Adoptée à l'unanimité

RCA 2021-04-08-0030

Carte de crédit ATTR

ATTENDU que nous devons acheter en ligne différents items pour la corporation au niveau de l'approvisionnement;

ATTENDU que le paiement par carte de crédit est accepté par la majorité des commerçants, évite la manipulation d'argent et facilite la comptabilité de la corporation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Gilles Lajoie** et appuyé par **Marcos Balbinotti** et résolu que l'ATTR demandera l'obtention d'une carte de crédit affaires Desjardins au coût de 60,00\$ / annuel avec un palier maximum de 2000,00\$ mensuel, cette carte sera au nom de l'Association de tennis de Trois-Rivières Inc. / Michel Dauphinais ce dernier étant responsable des achats et de la comptabilité, le montant maximum par transaction autorisé sera de 250,00\$.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION C.A 2021-04-13

Aucune

RÉSOLUTION C.A 2021-04-28

Aucune

RÉSOLUTION C.A 2021-05-05

Aucune

RÉSOLUTION C.A 2021-05-13

Aucune

RÉSOLUTION C.A 2021-05-26**RCA 2021-05-26-0046***Contrat travail coordonnateur 2021*

ATTENDU que Le conseil d'administration a la responsabilité d'embaucher le coordonnateur pour faire en sorte qu'une personne compétente soit à même journallement de diriger les opérations et que celle-ci puisse accomplir la mission et concrétiser la vision de l'ATTR;

ATTENDU que le président a fait part aux administrateurs une proposition de contrat de travail entre l'ATTR et Boris Mougenot et qu'il est favorable à son embauche;

ATTENDU que les administrateurs du conseil d'administration approuvent les dispositions d'une proposition de contrat de travail entre l'ATTR et Boris Mougenot;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Thomas Bourque** appuyé par **Marcos Balbinotti**, et résolu de nommer Maurice Mougenot comme coordonnateur de l'ATTR aux conditions mentionnées dans le contrat de travail.

*Adopté à l'unanimité***RÉSOLUTION C.A 2021-06-09**

Aucune

RÉSOLUTION C.A 2021-06-16

RCA 2021-06-16-0053

Contrat travail coordonnateur Jean François Duval

ATTENDU que Le conseil d'administration a la responsabilité d'embaucher un coordonnateur substitut suite au départ de Boris Mougenot afin de diriger les opérations jusqu'à la fin de la saison 2021;

ATTENDU que le président a fait part aux administrateurs une proposition de contrat de travail entre l'ATTR et Jean François Duval à être signé entre les parties;

ATTENDU que les administrateurs du conseil d'administration approuvent les dispositions et termes d'une proposition de contrat de travail entre l'ATTR et Jean François Duval;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Michel Beaudin appuyé par Marcos Balbinotti, et résolu de nommer Jean François Duval comme coordonnateur de l'ATTR aux conditions mentionnées dans le contrat de travail (à venir) et ce jusqu'à la fin de saison 2021.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Christian Laurin** appuyé par **Thomas Bourque**, et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil tenue le 5 août 2021 et la correction du procès-verbal du 16 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION C.A 2021-07-06

Aucune

RÉSOLUTION C.A 2021-08-05

Aucune

RÉSOLUTION C.A 2021-09-21

RCA 2021-09-21-0063

Fabrication d'un tableau d'information, achat télévision, portable et caméra de surveillance

ATTENDU que nous devons avoir une bonne visualisation des joueurs participants et des horaires lors de tournoi;

ATTENDU que nous devons avoir une information ponctuelle lors des activités;

ATTENDU que nous devons avoir les outils d'information, de visualisation et de communication lors de nos activités récréatives;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Marcos Balbinotti** appuyé par **Christian Laurin**, et résolu de procéder à la fabrication ou à l'achat d'un tableau d'information, à l'achat d'un téléviseur extérieur à l'épreuve des intempéries et du vol, d'un système de surveillance de nos installations et d'un portable pour un montant reflétant le prix du jour pour ces équipements, ayant les fonds nécessaires pour leurs acquisitions.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION C.A 2021-10-13

RCA 2021-10-13-0065

Prolongement de la saison de tennis 2021

ATTENDU que la température favorable nous permet de jouer encore à l'extérieur en ce mois d'octobre;

ATTENDU que le président a fait part aux administrateurs d'une proposition de prolonger la saison de tennis d'une semaine supplémentaire à un coût d'environ 1 000,00\$ dû à la présence d'un animateur de site et à l'entretien des terrains;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Michel Beaudin appuyé par Marcos Balbinotti, et résolu de prolonger la saison d'une semaine supplémentaire à partir du 17 octobre.

Adoptée à l'unanimité

RCA 2021-10-13-0066

Achat classeur 5 tiroirs

ATTENDU que le classeur 4 tiroirs présentement en place est défectueux et trop petit;

ATTENDU que nous devons regrouper à un seul endroit les documents sur support papier en regard de la gestion des dossiers des ressources humaines, matérielles et financières;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Michel Beaudin appuyé par Marcos Balbinotti, et résolu de faire l'acquisition d'un classeur 5 tiroirs pour le pavillon Martin Bergeron au prix du jour.

Adoptée à l'unanimité.

RCA 2021-10-13-0069

Modification aux règlements généraux

ATTENDU que la dernière modification des règlements généraux date du 10 mars 1996;

ATTENDU que les règlements généraux actuels sont désuets et ne reflètent pas la réalité d'aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Michel Dauphinais** appuyé par **Gilles Lajoie**, et résolu d'adopter la modification de nos règlements généraux et de valider ces nouveaux règlements généraux lors d'une assemblée spéciale de tous les membres qui se tiendra en début novembre en présentiel si possible.

Adoptée à l'unanimité.

Michel Dauphinais

Michel Dauphinais

Secrétaire-trésorier ATTR